NCI - fonds d’investissement Reprendre & Développer 4

Objectifs

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie d’ingénierie financière approuvée notamment lors de l’Assemblée plénière des 15 et 16 octobre 2015, la Région poursuit l’objectif d’accompagner le développement des PME en croissance et d’assurer leur transmission, de façon à faciliter leur transformation progressive en ETI (entreprises de taille intermédiaire) dont le nombre doit être augmenté en Normandie. Pour cela, la Région a décidé de souscrire au nouveau Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI), nouvelle appellation des FCPR, dénommé « Reprendre et Développer 4 », géré par la SAS Normandie Capital Investissement (NCI).

Ce fonds majoritairement privé, avait sollicité une part de fonds publics des Régions Basse-Normandie et Haute-Normandie, pour améliorer l’effet levier afin de constituer un fonds mutualisé atteignant 100 M€. A l’issue des investissements réalisés, la Région se verra remboursée des montants engagés et rémunérée par un taux d’intérêt.

La SAS Normandie Capital Investissement assure la gestion de plusieurs FPCI majoritairement privés, pour un montant total de fonds de 113 M€ :

- pour le financement de la création d’entreprises : Normandie Création et Croissance et Proximité 2
- pour le financement de la transmission et du développement des entreprises : Reprendre et développer, Reprendre et développer 2, Major Capital.

75 M€ ont été investis dans 112 entreprises normandes depuis la création de ces outils financiers. Les Régions Basse-Normandie et Haute-Normandie ont engagé chacune plus de 15 M€ dans ces fonds, dont plus de 12 M€ ont été appelés. Ils ont généré à ce jour plus de 3 M€ de recettes au titre des cessions des participations.

NCI, acteur indépendant, demeure un interlocuteur privilégié de proximité sur le territoire : près de 70 % des investissements réalisés ont accompagné des entreprises ayant leur siège en région. Ceux-ci ne

représentent en revanche que 20 % des montants investis dans toutes les entreprises régionales ayant eu recours au capital investissement.

Bénéficiaires

Ce fonds doit permettre d’augmenter la capacité d’investissement en capital dans les PME normandes d’une taille déjà importante (montants d’investissement supérieurs à 500 k€). - Entreprise non cotées ; - Entreprise en phase de transmission ou de développement ; - Entreprise ayant une activité industrielle, commerciale ou de services, ou une activité de holding détenant des participations répondant aux cibles d’investissement du fonds ; - Entreprise ayant clôturé l’exercice précédant l’investissement initial avec un chiffre d’affaires consolidé égal ou supérieur à 3.000.000 € ; - Entreprise dont le siège social ou l’activité principale est localisée en Normandie ou en Ile-de-France (Vallée de Seine) : *réalisation de 34 investissements dont 80% en Normandie à parité (27 opérations) entre [Calvados, Manche, Orne] et [Eure, Seine Maritime] *les 20% (7 opérations) restant en Ile de France et subsidiairement en Picardie.

Caractéristiques de l’aide

- Les investissements initiaux du fonds seront au maximum de 7 500 000 € - Le fonds interviendra de façon minoritaire et majoritaire pour la transmission - Le fonds est créé pour une durée de 10 ans à compter de sa constitution

Contacts

Contacts

Marie-Pierre DELAMARE

Direction de la strategie et du financement de l’Economie

Mission d'Etudes/Ingénierie financière

02 31 06 95 30

m.pierre.delamare@normandie.fr